



Syndicat CGT de la Région NORMANDIE,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbaye aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen
Téléphone : 02 31 91 21 82
Courriel: syndicat.cgt@normandie.fr



Monsieur Hervé MORIN
Président du Conseil Régional de Normandie

Rouen, le 8 décembre 2022

Objet: Lettre ouverte suite au courrier du 1^{er} décembre aux agents des lycées sur la mise en conformité des 1607 heures.

Monsieur,

Le 8 décembre 2022, les agents territoriaux du conseil régional de Normandie ont élu la CGT-CRN première organisation syndicale avec près de 46% des suffrages.

Nous vous demandons de respecter ces votes et les valeurs démocratiques qu'ils représentent.

Dans votre courrier du 1^{er} décembre sur la mise en conformité des 1607 heures, vous regrettez qu'il n'ait été possible de privilégier l'intérêt des agents régionaux et leurs conditions de travail ainsi que le pouvoir d'achat pour ceux concernés par la maladie ordinaire.

Pour rappel : La CGT-CRN n'est pas signataire du protocole RH de 2018 et des « lignes directrices de gestion » qui valide un chèque en blanc donné à l'administration dirigeante dans la gestion du personnel.

De manière plus précise :

- Sur la réfaction

C'est par votre décision inique, depuis 2018, qu'il y a une application d'une réfaction sur le régime indemnitaire aux salariés lors d'une maladie ordinaire.

Est-ce là, développer le bien-être au travail ? Surtout, quand on sait l'augmentation actuelle des prix à la consommation ?

Pour l'instauration des journées de pénibilité .Encore une fois, vous ne tromperez personne.

Lors du protocole RH de 2018, la CGT- CRN avait demandé 5 jours de pénibilité pour tous les métiers.

C'est bien par votre décision qu'il y a suppression des 2 jours mobiles pour les agents des lycées.

Est-ce là un acte de bienveillance ?

Surtout quand on sait que ces salariés ont traversé la charge virale Covid-19 pour maintenir un service public sans aucune valorisation salariale.

Est-ce là, M. MORIN, la traduction de votre « gratitude » tant affirmée dans votre communication fin janvier 2022 !

Est-ce là, M. MORIN, votre plan « région en santé » tant positivée par vos cadres, alors que –bien évidemment- vous le savez, les agents accomplissent quotidiennement leurs missions sur des sites normands qui sont soumis aux alertes attentats terroristes, risques majeurs, risques chimiques, risques psychosociaux en tous genres.

Est-ce comme cela, M MORIN, que vous portez le respect dû aux agents et de surcroît au service public ?

La CGT-CRN avec les salariés dénonce, l'incessante propagande régionale qui travestit considérablement la vérité sur l'état des lieux des conditions de travail des agents et du service public normand.

Si vous favorisiez véritablement l'intérêt des agents régionaux et leurs conditions de travail ainsi que le pouvoir d'achat, la CGT- CRN n'aurait jamais émis un préavis de grève le 28 novembre dernier sur les éléments ci-dessous.

- L'alignement par le haut des régimes indemnitaires.
- Un régime indemnitaire pour les contractuels identique à celui des titulaires
- La mise en place des tickets restaurant en toute équité.
- Une prise en charge significative sur la mutuelle et la prévoyance
- La mise en place d'une indemnisation des frais liés au télétravail ;
- La création d'emplois statutaires répondant aux besoins en matière de services publics ;
- L'amélioration des conditions de travail, de la santé et la sécurité au travail ;
- Une amélioration des aménagements de postes ;
- Une amélioration du traitement des agents en situation de handicap ;
- La prise en compte de l'avis de professionnels dans les réorganisations de leur service ;

- Un renfort du service de médecine du travail.

La CGT-CRN avec les agents dénonce le déni de démocratie orchestré dans notre collectivité.

La CGT-CRN condamne le choix d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les non-titulaires et les salariés.es de la collectivité.

C'est pour toutes ces raisons, que la CGT-CRN et les salariés de la collectivité vous donneront RDV le 12 décembre prochain à partir de 9h à l'hôtel de région de Rouen dans le cadre de la séance plénière.

C'est pour toutes ses raisons, que la CGT- CRN et ses salariés se mobiliseront sur le site administratif de Caen.

C'est pour toutes ses raisons, que les salariés se mobiliseront sur leurs sites respectifs.

*Conseil régional
de Normandie*

la
cgt